

**EXPERIENCE D'UNE CO-GESTION D'UNE ZONE HUMIDE : CAS DU DE LA  
GESTION INTEGREE DU PARC NATIONAL DES OISEAUX DU DJOUDJ ET SA  
PERIPPHERIE**

**NOVEMBRE 1997**

**AMADOU MATAR DIOUF  
CHARGE DE PROGRAMME  
ZONES HUMIDES**

**SOMMAIRE**

CONTEXTE	1	
PROBLEMATIQUE AU TOUR DU BASSIN DU DJOUDJ.	2	2
LE PEUPEMENT	2	
COMPOSITION ETHNIQUE	2	
PRINCIPALES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	3	
PRINCIPALES TENDANCES ET EVOLUTION	4	
EFFETS DES ACTIVITES HUMAINES	4	
LES ENJEUX	4	
RELATIONS ENTRE LES POPULATIONS ET LE PARC	5	5
PROTECTION ET GESTION REPRESSIVE	5	
CONSERVATION ET GESTION PARTICIPATIVE	7	
FONDEMENTS STRATEGIQUES DU PLAN	7	
LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN.	8	
CONCLUSION	12	

**CONTEXTE**

Le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) créé en 1971 est entièrement situé dans l'écosystème deltaïque du fleuve Sénégal et couvre 16.000 ha. Il est inscrit en 1977 sur la liste des zones humides d'importance internationale (Convention du Ramsar). Depuis 1981, il est considéré comme un site du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Placé au coeur de la région naturelle du delta<sup>1</sup> du fleuve Sénégal, le PNOD est localisé dans la zone du Moyen Delta. Cette zone est directement influencée, en fonction de ses spécificités, par les dynamiques écologiques et socio-économiques qui s'observent dans le Haut et le Bas Delta. La situation qui prévaut, aujourd'hui, dans le delta du fleuve Sénégal dont le PNOD est une composante, est le résultat d'une évolution historique complexe qui a profondément perturbé et modifié les systèmes écologiques et socio-économiques de la zone.

A partir de 1964, plusieurs facteurs de changement vont se succéder ou s'imbriquer les uns les autres, dans toute la région du Delta, pour créer les dynamiques écologiques et socio-économiques qui déterminent la situation actuelle et le futur du PNOD. Ces facteurs de changement sont des paramètres essentiels qui doivent être pris en compte pour une

---

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

compréhension des tensions et conflits autour du Parc, des défis de sa survie et des appétits qu'il suscite.

C'est en 1964, sous l'initiative de la Mission d'Aménagement du Sénégal (M.A.S.), qu'une digue a été édifiée sur la rive gauche du fleuve Sénégal, sur une longueur de 80 Km entre Saint Louis et Richard-Toll. Elle avait pour objectif de permettre le contrôle partiel de la crue, dans le cadre du développement des cultures irriguées dans le Delta.

Cette digue représente le premier élément d'un dispositif progressif qui a été parachevé en 1986 par la fermeture du barrage de Diama.

Entre 1971 est intervenue la création du Parc National des Oiseaux du Djoudj, qui s'est accompagnée d'un déguerpissement de force des populations qui vivaient dans ce site. Ceci engendra naturellement des conflits, les populations se voyant désormais interdites d'accès et à leurs terroirs d'origine où se trouvent lieux de culte et cimetières et aux ressources abondantes qui assuraient leur survie.

Depuis la fermeture de ce barrage de Diama en 1986 (sans étude d'impact sur les valeurs du parc), le Parc est devenu une entité écologique du Moyen Delta du Fleuve Sénégal qui vit une situation de transition et d'instabilité rendant sa gestion complexe et difficile. Des changements de la qualité des Eaux, un envahissement des plans d'eau par des végétaux flottants, une régression de la biodiversité, sont les problèmes écologiques dont le parc est confronté. A cela s'ajoutent des pressions sur les ressources liées à l'exploitation agricole, à la croissance démographique et à l'inexistence d'aires de parcours de bétail

### **PROBLEMATIQUE AU TOUR DU BASSIN DU DJOUDJ.**

#### **LE PEUPEMENT**

Le peuplement du bassin du Djoudj se rattache à l'histoire des établissements dans le delta du fleuve Sénégal, marquée à l'origine par une faible implantation et une dispersion des populations en raison des contraintes naturelles (caractère halomorphe des sols, difficulté d'accès à l'eau potable à certaines périodes de l'année).

Plus récemment, les modifications observées dans le peuplement (arrivée de nouveaux migrants, transfert de site villageois) ont résulté de perturbations écologiques (inondations, sécheresse) et de mutations socio-économiques (aménagements hydro-agricoles, création du PNOD, installation du barrage de Diama).

Actuellement huit villages ceignent le parc :

Tiguet, Debi, Rone, Fourarate, Diadiem I, Diadiem 2, Diadiem 3, Kheune.

Dans ces villages cohabitent plusieurs ethnies.

#### **COMPOSITION ETHNIQUE**

Les trois principales ethnies sont :

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

les Wolofs majoritaires dans trois villages (Tiguët, Debi, Kheune) : ce sont des walo-walo ;  
les maures dominants dans cinq villages (Rone, Fourarate, Diadiem 1, Diadiem 2, Diadiem 3)  
;  
les peuls minoritaires et dispersés.

Ces villages ont très vite grossi, du fait de l'attraction des périmètres irrigués qu'offre la mise en œuvre des politiques hydro-agricoles dans la haute et moyenne vallée.

### **PRINCIPALES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES**

Elles comprennent :

L'élevage : activité très ancienne dans les terroirs du Djoudj, il est pratiqué par toutes les ethnies.

Malgré les difficultés liées aux aléas climatiques, le cheptel reste toujours important (Diadiem 2 : 200 bovins, 125 petits ruminants, 15 asins en 1997 ; Debi : 533 bovins, 210 petits ruminants et 330 asins).

La fermeture des parcours traditionnels de transhumance du fait de l'extension rapide des périmètres irrigués qui se localisent à la limite juste de la zone de tampon du Parc, l'enclavement du secteur le plus peuplé (entre le fleuve Sénégal et le parc : secteur nord/nord-ouest), l'incursion des transhumants mauritaniens sur la rive gauche, accroissent la pression du cheptel sur la périphérie, et parfois sur le parc et constituent les premières sources de conflits ouverts entre les populations et les agents du Parc.

L'agriculture : elle a enregistré de profondes mutations. Avant 1965, la culture de décrue était dominante dans le bassin du Djoudj. Avec l'avènement des aménagements hydro-agricoles mis en œuvre par la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta) qui est une structure d'encadrement et de développement étatique, la culture irriguée s'est imposée. Le désengagement de la SAED, l'accès au crédit agricole ont fait des GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui sont des organisations paysannes de développement, le fer de lance de cette activité. En 1994, sur 76 GIE créés au niveau des huit villages, 45 ont aménagé 1708 ha contre 917 ha encadrés par la SAED. Les périmètres rizicoles de Débi (980 ha) et Kheune (960 ha) sont les plus étendus.

La pêche : Elle se limite actuellement au niveau des plans d'eau situés hors du parc. Traditionnellement orientée vers l'autoconsommation, elle commence à alimenter une filière commerciale en direction de Saint-Louis.

Les revenus tirés de la commercialisation du poisson, les prêts consentis en faveur des pêcheurs par l'intermédiaire des fonds communautaires, sont en train de donner un regain de dynamisme à la pêche.

Les zones de pêche sont en général des zones de cueillette de *Nymphaea lotus* (nénuphar).

L'artisanat : C'est un domaine réservé aux femmes. La production se compose de :

- nattes tissées avec des graminées pérennes (*Sporobolus*, *Typha*) ;

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

- peaux tannées à usage divers (taies d'oreillers, objets décoratifs) ;
- bijoux en perles, en argent, en nickel ;
- objets utilitaires à usage domestique (pots, théières).

Le commerce : Dans les villages sont installées quelques petites boutiques pour la vente de denrées de premières nécessités. Certains villages disposent de boutiques installées dans les grands centres urbains (Dakar, Saint-Louis). Le troc est toujours actif dans les échanges: le riz en constitue l'élément essentiel.

La chasse : En général, les populations ne pratiquent pas la chasse légale. Mais elles servent de guides dans le cadre du tourisme cynégétique, au niveau de la zone amodiée, gérée par l'Association des Chasseurs et Tireurs du Sénégal.

Dans le passé, avant l'érection du site en parc National, les populations autochtones de la zone vivaient de l'exploitation des ressources. Les activités ci-dessus décrites étaient toutes pratiquées, mais le peuplement vivait un système d'économie de subsistance où l'exploitation de la ressource était strictement réservée aux besoins de la population. Ce système était soutenu par des normes et des interdits sociaux qui faisait que le gaspillage des ressources n'était pas connu. Ces populations vivaient ainsi en harmonie avec les ressources.

Les changements sont intervenus avec l'ouverture du Delta aux aménagements hydro-agricoles qui s'est accompagné du passage à l'économie marchande. Les ressources ont commencé alors à subir une forme d'exploitation destructrice.

### **PRINCIPALES TENDANCES ET EVOLUTION**

Elles sont tributaires des effets anthropiques et des enjeux du Parc.

### **EFFETS DES ACTIVITES HUMAINES**

Situé au cœur du système deltaïque, le parc subit les influences des mutations qui affectent cette zone. La riziculture irriguée introduite dans le bassin du Djoudj par la SAED, amplifiée dans le contexte de l'après-barrage par l'initiative privée (GIE et agrobusinessmen), renforce sa position dominante dans les systèmes de production agricole autour du parc.

L'extension des terres rizicultivables qui représente une tendance lourde au niveau du bassin engendre :

- la réduction des pâturages, singulièrement les parcours de saison sèche ;
- la fermeture des couloirs de transhumance ;
- la dégradation rapide des ressources pédologiques et végétales du fait de l'emploi abondant des engrais chimiques, des pesticides et de la pratique de l'itinérance agricole.

Tous ces éléments concourent au renforcement de la pression du cheptel sur le parc. L'amélioration des revenus d'appoint tirés de certaines activités traditionnelles (pêche, artisanat) pourrait également peser sur l'avenir du bassin par une plus grande mobilisation d'acteurs et un accroissement du volume des ressources prélevées.

### **LES ENJEUX**

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

Ils sont situés à deux niveaux :

sur le plan écologique : La question demeure : comment préserver la biodiversité au niveau du Djoudj dans un contexte marqué par de très fortes contraintes (persistance de la sécheresse dans l'écosystème deltaïque et modifications du fonctionnement hydrologique du Djoudj liées à la mise en service du barrage de Diama).

La réponse passe par une recherche scientifique orientée vers un inventaire des ressources naturelles du bassin et une meilleure connaissance de leur écologie.

Sur le plan socio-économique : L'enjeu reste une gestion durable de l'écosystème Djoudj. Autrement dit, il s'agit de créer les mécanismes de gestion qui, tout en sauvegardant les ressources naturelles, satisfont les besoins de développement des populations riveraines et tiennent compte des modifications institutionnelles introduites par la régionalisation.

La gestion concertée et participative représente la réponse appropriée pour satisfaire de façon équilibrée les besoins des acteurs et ceux de la nature.

### **RELATIONS ENTRE LES POPULATIONS ET LE PARC**

Les formes ont varié dans le temps en fonction des options politiques en matière de gestion des ressources naturelles.

### **PROTECTION ET GESTION REPRESSIVE**

La création du parc en 1971 et son extension en 1975 procèdent des mesures autoritaires imposées aux populations. Ces mesures ont entraîné l'exclusion des populations d'une partie de leurs terroirs.

De cette politique de mise en réserve totale pour la sauvegarde des ressources naturelles, ont résulté des rapports conflictuels (Tableau 1) entre :

une administration jalouse de ses prérogatives, décidée à faire appliquer la loi ;  
et des populations frustrées d'être spoliées, réfractaires à la réglementation.

## Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3

Tableau 1 : Etat des conflits au PNOD de 1990 à 1993.

Années	Conflits		
	Nature	Nombre de cas	Amende F.CFA
1990	Pêche illégale	2	90 000
Total	Divagation d'animaux	20	355 000
	Pêche illégale	6	60 000
	Séjour illégal	3	300 000
	Chasse	4	121 000
		33	836 000
1992	Divagation d'animaux	6	220 000
1993	Chasse	4	85 000
Total	Divagation d'animaux	1	5 000
		11	310 000
1994 à 1997	-	Néant	Néant

(Source : PNOD)

De 1971 date de la création du Parc à 1993, on s'est rendu compte que la répression utilisée comme outil pour assurer la protection des ressources du Parc n'a pas abouti à des résultats significatifs. Quels que soient les moyens déployés et qui du reste sont insuffisants, il n'est pas possible de mettre derrière toute espèce un garde.

Conserver donc l'optique actuelle, c'est entretenir l'illusion d'une protection, tout en sachant qu'elle n'est pas réalisée ; c'est accepter la poursuite de la dégradation.

L'année 1994 marque le démarrage d'une politique nouvelle en matière de gestion des ressources naturelles, basée sur la concertation avec les différents acteurs et principalement les populations vivant autour du Parc.

Il ne s'agit pas dans cette nouvelle politique de concéder tout ou partie du Parc aux populations, mais de mettre en valeur des espaces et régénérer les ressources naturelles dans les milieux appauvris, de définir les droits d'usage et de valoriser les connaissances locales d'utilisation des écosystèmes.

En définitive, il s'agira de :

Chercher des solutions de compromis visant à maintenir certaines activités selon des normes garantissant la conservation et à la définition desquelles les populations seraient associées. C'est d'ailleurs l'esprit de la convention de Ramsar et des Réserves de Biosphère.

Améliorer les bases institutionnelles et logistiques de la conservation ; ce qui nécessite la remise en cause du mode de gestion actuel du service d'encadrement qui ne doit plus être porteur de l'action et du pouvoir (la protection c'est notre affaire), mais plutôt des co-gestionnaires de l'action (la protection c'est notre affaire et celle des populations).

## Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3

Ceci implique le passage obligatoire d'une logique de direction à une logique d'appui, de partenariat.

### CONSERVATION ET GESTION PARTICIPATIVE

Le parc inaugure une ère de dialogue et de concertation avec les populations riveraines. Cette nouvelle orientation est mise en œuvre par l'intermédiaire du Plan Quinquennal de Gestion Intégrée (PQGI) du Djoudj, conçu et appliqué par l'UICN et la Direction des Parcs Nationaux, appuyées par divers partenaires, au moment où :

l'administration se demande comment neutraliser les comportements prédateurs chez les populations et développer en lieu et place une conscience pour la préservation d'un milieu écologiquement fragilisé ;

les populations s'interrogent sur les voies de recours pour mieux jouir des retombées économiques du fonctionnement du parc ;

La méthodologie d'élaboration du plan était basée sur une large concertation avec tous les acteurs (populations locales, services techniques de l'Etat, ONGs, Instituts de Recherche et partenaires internationaux).

Deux types d'études ont été menés :

études scientifiques sur le Parc pour apprécier ses valeurs écologiques et proposer des mesures d'aménagements ;

Etudes socio-économiques pour analyser les relations entre le site et les différents acteurs dont les populations locales.

Ces études ont confirmé que le Parc polarise plusieurs types d'intérêts. Le tableau suivant résume les différentes parties prenantes et leurs priorités au tour du PARC.

TABLEAU 2 : Différentes parties prenantes et leurs priorités

PARTIES PRENANTES	PRIORITES
Communauté Internationale	Migration des Oiseaux
Niveau National	Autosuffisance alimentaire (production de riz)
Populations locales	Besoin quotidien (santé, éducation, eau, alimentation...)

### FONDEMENTS STRATEGIQUES DU PLAN

Le plan se fonde sur :

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

la réaffirmation du statut de Parc National du Djoudj comme îlot de diversité biologique dans un océan de riz et une insertion effective du Parc dans son environnement institutionnel local ;

l'orientation de conservation développement avec la participation active des populations riveraines pour en faire des alliées de la gestion de la diversité biologique pour une véritable synergie parc populations ;

une politique de partenariat, d'investissements, d'éducation environnementale et d'information pour la réhabilitation écologique du milieu.

Les 5 Objectifs généraux qui constituent le contenu du plan sont centré autour de ces fondements stratégiques.

Le plan s'est doté de mécanisme institutionnel pour assurer le suivi de sa mise en œuvre.

### **LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN.**

Les comités d'orientation et scientifique (CS et CO)

Les comités d'orientation et scientifique sont des structures de concertation, de conseil et d'appui à la Direction des Parcs Nationaux qui matérialise les orientations et directives de l'Etat du Sénégal par le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

La raison d'être du comité scientifique est d'assurer l'acceptabilité scientifique et technique des recherches et des investissements à réaliser à l'intérieur et dans la zone périphérique du Parc. Le comité d'orientation du PNOD a la responsabilité de s'assurer du respect du PQGI et d'adopter les décisions majeures affectant le parc notamment celles relatives aux investissements à entreprendre à l'intérieur et dans la zone périphérique sur la base des recommandations du comité scientifique.

Le Comité de Gestion du Parc (CG)

Le comité de gestion du Parc est la structure qui influence directement la mise en oeuvre du PQGI. Ses membres comprennent le Conservateur, le Directeur de la station biologique, deux représentants par village de la zone périphérique limitrophe dont le chef du village et un représentant des associations et groupements villageois, un représentant du Conseil Rural, l'Agent des Eaux et Forêts, le représentant du Syndicat d'Initiative des Hôteliers de Saint-Louis . Le Conservateur en est le Président et le secrétariat est assuré par le chargé de programme de l'UICN.

Le Comité inter-villageois de conservation

La participation des populations riveraines requiert la présence d'une structure de contact permettant l'expression de leurs points de vue, choix et décisions. Ainsi, le Comité inter-villageois de conservation, occupe une position centrale dans le dispositif qui découle des options à la base du PQGI. Il coordonne ainsi les structures spécialisées que sont le comité éco-tourisme intégré, le comité reboisement, le comité hydraulique, assainissement, santé, et, le comité sylvo-pastoralisme.

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

Ces comités techniques sont chargés de piloter l'exécution des activités dans les différents secteurs. A titre d'exemple, le Comité Eco-tourisme a la charge de gérer la boutique artisanale et l'écomusée en relation avec les artisans qui viennent y exposer des articles. Il fait régulièrement des comptes rendus d'activités au Comités de Gestion pour le suivi. C'est le cas aussi du comité hydraulique, assainissement, santé pour la gestion des bornes fontaines, au niveau des châteaux d'eau, des médicaments dans les postes de santé et des opérations d'assainissement et propreté dans les villages.

Chacune de ces entités fédère ainsi, des actions de développement qui sont menées par les populations riveraines du Parc en collaboration et avec le soutien du Conservateur du Parc et du Comité de gestion.

### **QUELQUES ACQUIS OBTENUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN**

L'exécution des activités du plan a permis d'obtenir à présent les résultats ci-après.

Education environnementale.

Elle a comme cible les associations des jeunes, les groupements des femmes, les élèves et les enseignants des écoles des villages périphériques du parc, les lycées et collèges de la Ville de Saint Louis :

un corps d'Eco-gardes villageois volontaires a été constitué avec 35 personnes représentant les 7 villages périphériques du Parc. Les Eco-gardes ont pour mission d'informer et d'animer des séances de sensibilisation dans les villages sur l'importance du Parc et ses ressources, leurs différentes fonctions, les principes de la cogestion du site par les populations et les agents du parc. Ils sont aussi des relais des agents des Parcs Nationaux dans la surveillance de l'intégrité du Parc.

Les outils d'animation retenus sont le théâtre, les sketches et les causeries. Les Eco-gardes ont créé une première pièce théâtrale sur les relations entre le parc et les populations :

le développement d'un programme école milieu avec l'introduction dans le programme des écoles des villages périphériques du parc, d'un module environnement contenant les principes primaires de la conservation, des informations sur les différentes espèces vivant dans le parc, appuyé par des visites guidées des élèves dans le parc ;

production d'un Bulletin d'Education Environnementale sur les ressources du parc et les relations entre le site et les populations. Ce bulletin dénommé «NJAGABAR », le nom local du Pélican est animé par les enseignants, les élèves, les agents du parc et les populations locales. Le premier numéro de NJAGABAR a été publié en 1000 exemplaires et le deuxième sera disponible dès Décembre 1997 ;

la coproduction d'un temps d'antenne hebdomadaire avec la station radio de Saint-Louis en langues nationales sur le parc et les activités de développement de la périphérie. Cette émission est animée par les populations, les journalistes, les agents du parc, les représentants des institutions de recherche et les différents partenaires. Cette émission est fortement écoutée dans l'ensemble du Delta et de la vallée. Elle constitue aujourd'hui, un espace de discussion et de concertation pour le grand public sur la conservation et la gestion du parc de Djoudj et des zones

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

humides de la vallée. Pour l'année 1997, 24 émissions ont été produites à raison d'une émission de durée 30 mn par semaine ;

l'élaboration d'un film de 15 à 30 mn sur le parc et l'expérience de la cogestion populations agents du parc.

Ces activités du volet éducation environnementale ont permis d'élargir le dialogue entre les différents partenaires et d'asseoir une concertation permanente.

Les effets des résultats de ces activités sont déjà visibles sur le terrain par un rapprochement réel entre les acteurs et des échanges d'informations, ce qui n'a jamais eu lieu avant la mise en place du plan.

Appui aux initiatives communautaires des populations pour le développement des villages périphériques du parc.

La mise en place d'un fonds communautaire destiné à financer de petits projets productifs soumis par les populations. Ces fonds qui sont logés dans une banque à Saint Louis, constituent de petits crédits mais à un taux d'intérêt très faible. Ils sont entièrement gérés par le comité de gestion et les différents comités de crédit créés à cet effet dans chacun des 7 villages de la périphérie du parc. Un système de rotation des prêts après remboursement est mise en place pour permettre à un maximum de populations de bénéficier des fonds. En 1996, 5.000.000 FCFA (cinq millions francs cfa) avait permis de financer 21 micro-projets dans les 7 villages de la périphérie du Parc. Les crédits ont été entièrement remboursés à un taux de 7%.

En 1997 le capital a été doublé passant de 5.000.000 FCFA (cinq millions francs cfa) à 10.000.000 FCFA (dix millions francs cfa). Et il a été installé un système de Banques villageoises dans les villages pour gérer ces fonds. Aujourd'hui 7 Banques villageoises fonctionnent dans les villages et chacune compte 50 membres ce qui fait 350 personnes bénéficiaires de ces crédits dans les villages.

Ce système de Banque villageoise a été mis en place en collaboration avec l'ONG CARITAS qui appuie ce système depuis plus de 10 ans dans plusieurs Régions du Pays.

Ces Banques font dans les 7 villages autour du Parc, du crédit, de l'épargne et procèdent au remboursement des prêts à un taux d'intérêt de 7%.

Les activités financées par les Banques sont principalement : la pêche, l'élevage, l'artisanat et le petit commerce.

Appui aux activités communautaires dans la périphérie du parc. Il s'agit d'activités identifier par les populations pour améliorer leur cadre de vie et les conditions d'existence dans la périphérie du parc :

l'alimentation en eau potable avec la construction de 3 châteaux d'eau dans trois villages qui étaient les plus affectés par la pollution des sources d'alimentation en eau potable par les typhas ;

l'alimentation en médicaments de la Case de santé de flamant et du poste de santé du parc utilisé par les populations.

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

Recherche et Appui institutionnel à l'intérieur du parc

Plusieurs activités de recherche sont en cours à l'intérieur du Parc, pour améliorer le niveau de connaissance et l'importance des ressources du site et dégager les tendances d'évolution.

Ainsi des programmes de recherche sont en cours au niveau :

du suivi hydrologique pour la qualité et le volume des eaux nécessaires pour les espèces qui colonisent le Parc ;

l'inventaire et le suivi de la faune ichtyologique et de la végétation ;

le suivi de la faune et le décompte de l'avifaune.

Les résultats de ces recherches vont fournir des informations qui seront mises à la disposition des différents partenaires. Ces informations vont permettre aux responsables du Parc, les populations locales et les autres partenaires à travers les différents niveaux des structures de mise en œuvre du Plan Comité de Gestion (CG), Comité Scientifique (CS), Comité d'Orientation (CO) d'avoir une base scientifique solide qui constitue une référence pour leurs décisions d'aménagement ou de gestion pour le Parc.

Une question importante à la quelle, à terme, la recherche pourrait apporter une réponse est :

« Quelle ressource est disponible en quantité suffisante dans le Parc, pour supporter un exploitation ou un prélèvement par les populations sans déséquilibrer la stabilité du système écologique du site ? »

Une réponse pourrait être apportée sur des ressources comme les poissons, les fruits des nénuphars ou les pâturages. La demande des populations sur ces ressources est très forte.

Au niveau de l'appui institutionnel, il a été noté le renforcement des équipements et infrastructures : construction de postes de gardes pour améliorer les conditions de vie des agents, aménagements de Mirador, renforcement de la logistique du Parc et la formation des agents.

Développer un éco-tourisme villageois rémunérateur géré par les populations.

Au niveau de l'éco-tourisme plusieurs infrastructures ont été installées pour asseoir cette activité dans la zone. Il s'agit de la construction de la Boutique artisanale, de l'écomusée et l'installation d'une tente Maure « KHAÏMA ».

Ces infrastructures constituent les premiers points de contact entre les populations et les touristes qui viennent voir le parc. Il faut noter que chaque année le Parc de Djoudj accueille plus de 3000 touristes.

Plusieurs activités traditionnelles artisanales et récréatives y sont développées par les populations.

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

Ces infrastructures surtout la Boutique artisanale génèrent des revenus substantiels aux populations. L'artisanat a constitué pendant longtemps l'une des principales activités dans la zone, mais il souffrait ces dernières années d'un manque de débouchés pour ces produits. La boutique artisanale qui constitue un lieu d'exposition très visité par les touristes a pu redonner à ce secteur son développement normal.

Il est prévu toujours dans la mise en œuvre du plan de développer à côté de la visite du plan d'eau, un tourisme de découvert dans les villages périphériques du parc, pour offrir d'autres produits aux touristes. Il s'agira d'organiser des balades en charrettes et à dos-d'âne pour faire visiter les touristes des immenses et riches fonds culturels des sociétés peulh, maures et wolofs walo-walo.

L'ensemble de ces activités sont gérés par le comité éco-tourisme qui regroupe les différents groupements des 7 villages périphériques du parc.

Au cours de la saison touristique, 1996 / 1997 la boutique a enregistré la visite de 1257 touristes avec un chiffre d'affaire de 2.650.000 FCFA (deux millions six cent cinquante mille francs cfa), représentant la vente des articles exposés par les artisans des villages et le service de « thé » sous le « KHAÏMA »

### **CONCLUSION**

L'application de l'approche participative dans la gestion des zones humides d'importance internationale telle que le parc de Djoudj, a été un exercice de démonstration dans ce site.

Les résultats produits à la 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre d'un plan de 5 ans issu de cette approche, peuvent nous permettre d'avancer sur la viabilité d'un tel outil pour asseoir conservation durable.

En effet l'un des résultats les plus significatifs du Plan, observable sur le site a été le rapprochement entre les populations et les autorités chargées de la gestion du Parc. Comme il a été indiqué dans le texte, au moment de l'érection du Djoudj en Parc, les populations qui vivaient dans le site, étaient déguerpies de force. Il en est ressorti une haine et un conflit permanent entre ces dernières et les agents du Parc.

L'exploitation illicite (braconnage) était en permanence pratiquée par ces populations toutes les fois que l'occasion se présentait à elles.

Les cadres de concertation (comité de gestion, comité inter-villageois) mis en place par le PQGI et l'application des principes de l'approche participative, ont créé un rapprochement entre les populations et les agents du Parc. Il s'est ainsi développée une synergie qui se traduit par une cogestion du site entre les populations et les agents du parc. Aujourd'hui un corps d'éco-gardes villageois, volontaires constitue un relais entre les villageois et les agents du Parc pour l'animation des populations et la surveillance de l'intégrité du Parc.

La mise en place de la boutique artisanale et des Banques villageoises ont créé des activités génératrices de revenus et plus de 135 ménages sont occupés par ces activités.

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

Cet appui à l'amélioration des conditions de vie des populations participe fortement à la consolidation de la cogestion du site, parce que constituant un intérêt de l'un des parties prenantes, et la non moins importante, les populations riveraines .

Un autre résultat important a été aussi le rapprochement entre les chercheurs, les institutions de recherche et les structures de développement, qui interviennent dans le parc ou sa périphérie.

Dans le passé, ces acteurs intervenaient de façon isolée dans le parc et sa périphérie. Et il était possible que deux ou plusieurs institutions travaillent sur le même thème sans le savoir parce qu'elles communiquaient peu ou pas du tout.

A travers le Comité Scientifique, le PQGI a créé un espace de discussion et d'échange entre les chercheurs. Tous les programmes de recherche et d'aménagement sur le parc sont discutés et validés par les membres du C.S. . Cela permet à la recherche de participer à la production d'outils pour une gestion durable du site.

### **BIBLIOGRAPHIE**

BADJI A.B. 1994-95.- Milieux naturels et Environnement. Evolution des relations entre le Parc National des Oiseaux du Djoudj et les populations locales : vers une forme durable de gestion des ressources naturelles. Mémoire de Maîtrise. Section de géographie. Université de Saint-Louis. 103 p + annexes.

BALDE D. et ALII 1994.- Plan Quinquennal de gestion intégrée du parc national des oiseaux du Djoudj et de sa périphérie. Vol. 2: Principes directeurs UICN Sénégal; 73 p.

BALDE D. et ALII Dec. 1994.- Plan Quinquennal de gestion intégrée du Parc National des Oiseaux du Djoudj et de sa périphérie. Vol 1 : Document de synthèse. UICN Sénégal, 48 p.

BALDE D. et ALII Juin 1994.- Plan Quinquennal de gestion intégrée du Parc National des Oiseaux du Djoudj et de sa périphérie. Vol 4 : Etudes de cas sur la situation socio-économique des villages riverains du PNOD : une application de la méthode active de recherche et de planification participative (MARF). UICN Sénégal, 75 p.

BERTHOME é., GILLET T. Mars 1994.- Le développement local à Ross-Béthio. Résultats de la démarche de planification animée par le Conseil Rural de Ross-Béthio avec l'appui du CIEPAC. CIEPAC, 84 p + annexes.

CARRAR O. et ALII 1995.- Découverte de la faune sauvage au Sénégal. Rapport de stage. Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. Sans pagination.

DIEME Ch. et ALII Juillet 1995.- Impact du tourisme sur l'environnement : l'exemple du Parc National des Oiseaux du Djoudj. Rapport du stage. Section de Géographie. Université de Saint-Louis. 12 p + annexes.

DIENG P.M. Juillet 1996.- Aspects juridiques de la gestion des zones humides au Sénégal. In Séminaire de sensibilisation des décideurs en gestion des zones humides destiné aux parlementaires et élus locaux. Toubacouta UICN Sénégal. Réseau Zones Humides, 7 p.

## **Commissioned for the Project in Response to Ramsar Recommendation 6.3**

DIOUF M. Juillet 1996.- Relations entre acteurs des zones humides. Conflits et gestion des conflits liés à l'utilisation des zones humides destiné aux parlementaires et élus locaux. Toubacouta. UICN/Sénégal, Réseau Zones Humides, 18 p.

FOURMIER O. et SMIT 1981.- Effets des aménagements hydro-agricoles du fleuve Sénégal sur l'écosystème du delta, particulièrement sur le Parc National des Oiseaux du Djoudj. UNESCO-Division des Sciences écologiques, 60 p.

GOUJARD S., 1992.- Vers l'élaboration d'une stratégie de réconciliation entre le Parc National des Oiseaux du Djoudj (Sénégal) et les populations vivant à sa périphérie. Mémoire de DESS. université de Rennes 1, 122 p.

NDIAYE Gne A. 1997.- Rapport de mission préformulation du projet transfrontalier Diawling-Djoudj (Mauritanie-Sénégal). CILSS-CONSERE, 33 p.

THIAM H. 1992-93.- Une gestion intégrée des aires protégées : l'exemple du Parc du Djoudj et sa périphérie. Mémoire de maîtrise. Département de géographie. Université de Dakar.

UICN Janvier 1996.- Rapport de progrès du Plan Quinquennal de gestion intégrée (PQGI) du Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), 1995. UICN Sénégal, 13 p.

UICN février 1997.- Rapport de progrès du Plan Quinquennal de Gestion Intégrée (PQGI) du Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD). UICN Sénégal, 13 p.

UICN  
UNION MONDIALE POUR LA NATURE

Mission au Sénégal  
Avenue Bourguiba X Rue 3, Castors  
BP 3215 Dakar  
Tél.: (221) 24 05 45  
Fax : (221) 24 92 46